



«L'habit ne fait pas le harcèlement»

FÉMINISME • Najlaa Bellouri a réalisé, avec une dizaine d'autres Marocaines, un documentaire sur le harcèlement sexuel au Maroc. Rencontre à Genève.

SARA KASME

Ving-deux ans, étudiante en économie sociale et développement durable à l'université de Marrakech, un air à la fois naïf et décidé. Najlaa Bellouri s'est rendue hier à Genève pour intervenir durant la remise du Prix Egalité de la Fondation Emilie Gourd.

En 2012, la jeune femme a été sélectionnée pour une formation intensive en journalisme donnée par l'ONG étasunienne Global Girl Media. Elle a entre autres réalisé, avec une dizaine de jeunes Marocaines, un documentaire sur le harcèlement sexuel intitulé *Breaking the silence: Moroccans speak out*. Pour *Le Courrier*, elle revient sur ce sujet à la fois omniprésent et tabou.

Comment s'est passé le tournage de *Breaking the silence*?

Najlaa Bellouri: Nous avons tourné pendant sept ou huit mois, en parallèle à nos études. Le sujet a provoqué beaucoup de tensions. Ce n'est pas un sujet habituel, il reste tabou. Certains nous ont reproché de donner une mauvaise image de la société marocaine. Mais la situation est tellement évidente que personne ne peut l'ignorer. Si nous n'avions pas fait ce documentaire, d'autres l'auraient fait, peut-être des étrangers. Donc c'était bien de nous saisir nous-mêmes de cette thématique.

Nous avons rencontré beaucoup d'obstacles, notamment concernant les autorisations de tournage. Nous avons également peiné à trouver des témoignages. Nous avons interviewé des personnes actives dans des associations, des étudiants, des amis d'amis, mais aussi des gens dans la rue. Nous voulions avoir des témoignages les plus diversifiés possibles.

D'après vous, toutes les femmes sont touchées sans distinction par le harcèlement?

Dans le documentaire, une personne dit «l'habit ne fait pas le



En réalisant un documentaire sur le harcèlement, Najlaa Bellouri explique qu'on lui a reproché de donner une mauvaise image de son pays. «Mais la situation est tellement évidente que personne ne peut l'ignorer.» SKE

harcèlement». C'est exactement ce que nous avons constaté. Une femme a témoigné être victime de ce genre de pratiques alors qu'elle portait le niqab.

Je crois que le tournage a influencé notre perception du harcèlement. Par exemple, une femme hésitait à témoigner, elle disait que cette pratique était devenue normale, quotidienne, qu'on ne pouvait rien y faire. Mais finalement, le fait qu'on prenne son témoignage en considération l'a poussée à prendre la parole.

Quels sont les moyens pour faire diminuer cette pratique?

Par la sensibilisation, l'éducation. Actuellement, nous n'avons pas de cours d'éducation sexuelle. Nous avons pu projeter le docu-

mentaire dans des cadres associatifs, dans des maisons de quartier. Le film a suscité de nombreux débats. On nous a notamment reproché de ne pas respecter la neutralité du métier, de donner davantage d'attention aux personnes victimes. Si quelqu'un nous avait dit que le harcèlement n'existe pas ou que les femmes en sont responsables, nous aurions du l'intégrer. Or personne n'ose le dire, il y a une forme d'hypocrisie sociale.

De manière générale, les femmes ont peur de riposter, de se révolter, parce que le gouvernement ne les couvre pas. Parfois, même les parents ne les soutiennent pas. Les lois existent, mais elles ne sont pas appliquées. De

plus, le harcèlement est difficile à prouver.

Il y a eu un cas récent où la société civile et les médias ont fait pression sur le gouvernement. Une jeune femme s'est suicidée parce qu'elle était obligée, de par la loi, à se marier avec l'homme qui l'avait violée. Il ne devrait pas y avoir besoin de situations aussi extrêmes pour que la société réagisse.

Quels sont vos projets futurs?

Personnellement, j'aimerais travailler sur le parcours des femmes qui travaillent dans les usines, sur leurs conditions de vie et de travail. J'ai déjà écrit le script. I

Breaking the silence: Moroccans speak out.
A voir sur www.youtube.com

COUR DES COMPTES (GE)

La gestion des achats de Bernex épinglée

La commune de Bernex doit mieux gérer ses achats, selon un rapport de la Cour des comptes rendu public hier. Elle doit améliorer l'élaboration et le suivi du budget, soumettre des demandes de dépassement de crédit au Conseil municipal et mettre en concurrence ses fournisseurs. La Cour des comptes s'est intéressée aux achats de fonctionnement et aux investissements sur une période de deux ans, allant de début 2013 à fin 2014. Elle a constaté que Bernex ne disposait pas de comptabilité d'engagement destinée à mieux anticiper les dépassements de crédit, qui représentent 8 à 11% du budget d'achats.

Il s'avère par ailleurs que ces dépassements n'ont pas fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire avant que les dépenses ne soient engagées, note la Cour. Or la réglementation sur la gestion comptable des communes exige que les dépassements budgétaires soient soumis en cours d'année au Conseil municipal.

Enfin, en matière de mise en concurrence, la Cour des comptes constate que Bernex n'a pas identifié l'ensemble des marchés soumis aux règles sur les marchés publics, malgré des montants situés entre 200 000 francs et 1,5 million. En outre, la commune a attribué des marchés sans procéder à des mises en concurrence. ATS

EN BREF

VAUD

Pas de suspension des renvois vers l'Italie

Le canton de Vaud assure qu'il n'a aucun moyen légal de suspendre les renvois de requérants d'asile déboutés vers l'Italie. Conscient de la situation difficile des migrants, il s'assurera des conditions du retour en Italie avant d'avoir éventuellement recours à la contrainte. Le Conseil d'Etat a précisé hier sa pratique en réponse à la résolution votée par le Grand Conseil le 12 mai dernier. Ce texte demandait que les migrants qui doivent être renvoyés vers l'Italie en vertu des accords de Dublin soient mis au bénéfice de la procédure d'asile ordinaire afin que la Suisse traite leur demande. Le gouvernement rappelle qu'il n'a aucun moyen légal de décréter un moratoire sur les renvois. Vu la situation difficile en Italie, avant de recourir aux mesures de contrainte, le Service de la population, en collaboration avec une organisation internationale, mettra en oeuvre des mesures visant à s'assurer des conditions du retour et à améliorer l'information des personnes renvoyées. ATS

Foyer des Tattes: le Conseil d'Etat nomme un médiateur

GENÈVE • Alors que des migrants viennent de passer une nouvelle nuit au Théâtre du Grütli, Ueli Leuenberger vient d'être nommé médiateur.

Aux environs de 16h hier, la même délégation qui avait rencontré la veille le conseiller d'Etat Mauro Poggia a pu s'entretenir avec Ueli Leuenberger. Ce dernier a été chargé d'une médiation entre les autorités et les soutiens des requérants d'asile. Le conseiller national et ancien vice-président des Verts aura la lourde tâche de structurer un dialogue entre les différentes parties pour trouver une solution à la situation actuelle.

En effet, depuis lundi, des requérants d'asile sont transférés de leur foyer des Tattes vers des abris PC (voir *Le Courrier* de mardi et d'hier). Cette mesure vise à dégager de la place pour l'arrivée programmée de familles. Soutenus par plusieurs collectifs et partis politiques qui militent pour des conditions d'hébergement plus décentes, les requérants s'opposent à ce transfert.

Dans un entretien accordé à la *Tribune de Genève*, Mauro Poggia, magistrat de tutelle de l'Hospice général, évoque «le risque, pour ceux qui n'intégreraient pas l'abri PC dans les 72 heures, de se voir retirer l'aide d'urgence». Les militants sont en train de préparer un recours contre cette mesure anticonstitutionnelle, a fait savoir M. Pablo Cruchon du parti Solidarités.

Les transferts vers les abris PC ne sont pas les seuls éléments contestés, puisque les conditions dans lesquelles se déroulent ces déplacements et la gestion par l'Etat de l'accueil des demandeurs d'asile sont aussi dans le collimateur.

«Plusieurs requérants d'asile se sont rendus au foyer des Tattes afin de prendre leur courrier et leurs affaires, et aussi pour se signaler comme ils doivent le faire toutes les 72 heures. Mais arrivés là-bas, pas moyen pour eux de récupérer leurs biens ni de s'enregistrer car l'Hospice général leur a refusé l'accès», raconte une manifestante qui les a accompagnés. Une illustration du manque de communication et de compréhension entre les opposants aux transferts et l'Hospice général.

Bernard Manguin, responsable des relations publiques et des médias auprès de l'institution, affirme que «cette situation est tout à fait normale car les personnes qui ont été transférées vers d'autres foyers ou abris ne sont plus inscrites au centre des Tattes et leurs affaires ont été emportées dans leur nouveau lieu d'hébergement».

En espérant que la nomination d'Ueli Leuenberger comme médiateur puisse aboutir à des solutions concrètes pour les migrants, les différents collectifs et partis qui sont présents au Théâtre du Grütli ont publié un manifeste dans lequel ils formulent une série de demandes: l'annulation des transferts vers les bunkers, la fermeture des abris PC et la mise sur pied de conditions d'accueil et d'hébergement dignes et humaines pour les migrant-e-s. Enfin, une pétition a été lancée pour que la population puisse soutenir le mouvement. ALAN BERNIGAUD

Les communes découvrent les risques de l'accord Tisa

GENÈVE • Carouge et Meyrin se sont d'ores et déjà décrétées «zones hors Tisa». D'autres collectivités y songent.

Soumettons Tisa au test de Dracula. Selon la formule consacrée, ce type d'accord – négocié dans l'opacité par cinquante et un pays et visant à libéraliser l'entier du secteur des services – est sensible aux stratégies de dévoilement. D'où la conférence de presse, hier, du comité Stop-Tisa, accompagné de plusieurs magistrats communaux de collectivités qui se sont d'ores et déjà déclarés «Zones hors Tisa».

Derrière cet acronyme signifiant «Trade in service agreement» (Accord sur le commerce des services), se cache une redoutable machine de guerre, «propre à modifier l'ADN de nos sociétés», dicit Paolo Gilardi, militant du Syndicat des services publics et membre du comité Stop-Tisa.

Cet accord de libéralisation instaure un principe de concurrence et de non-discrimination par l'Etat dans tous les domaines où des prestations privées ou bénévoles sont fournies. «Genève héberge la Webster university, un organisme privé, si Tisa entre en vigueur, cette institution serait fondée à demander une subvention proportionnellement équivalente à celle de l'université de Genève», relève le militant syndical.

Bref, à peu près n'importe quel domaine où l'Etat est actif peut se retrouver dans le collimateur et être traîné devant un tribunal arbitral – pas forcément démocratiquement élu – par une multinationale aux dents longues. C'est tout simplement la fin de la démocratie et du contrôle populaire, relève Jean-Marc Devaud,

conseiller administratif PDC de la commune de Meyrin.

Le Conseil municipal de cette dernière a voté une motion la décrétant «Zone hors Tisa». Idem pour Carouge, où ce vote est intervenu à la quasi-unanimité, selon son magistrat Nicolas Walder. «On est au-delà du clivage gauche-droite, Tisa rend simplement impossible de choisir le type de politique publique que l'on veut dans le cadre d'une élection, les collectivités se retrouvent entièrement vidées de tout pouvoir d'action politique.»

La Ville de Genève discute d'un texte similaire et va très vraisemblablement voter, elle aussi, le principe d'un refus – symbolique – de Tisa, espère la conseillère municipale d'Ensemble à gauche Brigitte Studer. Le Grand Conseil genevois a lui aussi été saisi d'une demande similaire. Elle est en cours de traitement en commission de l'économie.

Début juillet – du 7 au 10 –, un nouveau round de négociations va redémarrer à l'ambassade d'Australie à Genève. Une série de manifestations aura lieu à cette occasion, couplée avec un cycle onusien planchant sur les responsabilités des multinationales dans le respect des droits humains. Actions de sensibilisation sur la place des Nations, piquet devant l'ambassade australienne et manifestation sont au programme. PHILIPPE BACH